Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260417-D04DAGC_AV26-DE

Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté / MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Rapporteuse : Madame Le Maire

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres qui composeront les 11 commissions municipales permanentes, en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder à ces désignations, à la représentation proportionnelle en fonction de la composition du Conseil municipal issu du scrutin du 22 mars 2026.

Avant de mettre la délibération aux voix, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de voter globalement pour l'ensemble des commissions : ADOPTE A L'UNANIMITE

Elle demande ensuite au Conseil Municipal s'il accepte de ne pas recourir au scrutin secret : ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE DE LA DELIBERATION : ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 17 avril 2026

Madame le Maire,

Le Maire
ALICE LEBRET
MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-04-23T13:28:11+02:00

Alice LEBRET

Le secrétaire de séance

L'adjoint Délégué aux Travaux, transition écologique et énergétique

GILBERT FESSELIER
MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Gilbert FESSELIER
Le 2026-04-24T15:38:39+02:00

Gilbert FESSELIER

Signé électroniquement par délégation par Gilbert FESSELIER le 23/04/2026 13:38:39